

H20 – Extension du réseau des routes nationales

Une nouvelle qui réjouit le Conseil d'Etat

Après le Conseil national ce printemps, le Conseil des Etats vient de reconnaître ce 20 septembre 2012 la route principale H20 comme un axe d'importance nationale. La Chambre haute a en effet accepté le message du Conseil fédéral sur l'extension du réseau des routes nationales qui prévoit d'ajouter quelque 376 km de routes cantonales au réseau des routes nationales. Le Conseil d'Etat se réjouit de cette décision qui confirme la politique des transports qu'il conduit et qui conjugue, avec la future N20 et le projet de RER neuchâtelois, le développement combiné de la route et du rail. Le RER neuchâtelois, dont le TransRUN constitue l'élément clé, est bien un complément indispensable à la N20, qui permettra d'assurer la mobilité des neuchâtelois de demain.

L'axe H20 reliant le plateau suisse à la France voisine - de Neuchâtel au Col des Roches - figure parmi les tronçons concernés. La H20 deviendra donc N20, un nouvel axe routier national partant de Morat, contournant Ins et Gampelen, rejoignant la N5 à Thielle, reprenant à Neuchâtel (Vauseyon), puis passant par La Chaux-de-Fonds et le Locle pour rejoindre la frontière française.

Au travers de son approbation, le Conseil des Etats a aussi accepté la reprise par la Confédération des projets qui bénéficient d'une autorisation exécutoire. Ainsi, les projets d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds, développés par le canton et dont la décision finale d'approbation a été rendue par le chef du Département de la gestion du territoire, sont exécutoires depuis le 23 août dernier et seront intégralement repris par la Confédération.

L'importance de ces évitements autoroutiers tant attendus par les habitants du Locle et de La Chaux-de-Fonds, troisième plus importante ville de Suisse romande par sa taille, est donc reconnue par la Berne fédérale.

Le RER neuchâtelois, complément indispensable à la N20

Ces réalisations désengorgeront les deux villes concernées d'une part importante de leur trafic, permettant de mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur de la mobilité douce et des transports publics. De plus, elles confirment la politique des transports conduite par le Conseil d'Etat, qui conjugue, avec la future N20 et le projet de RER neuchâtelois, le développement combiné de la route et du rail. Le RER neuchâtelois, dont le TransRUN constitue l'élément clé, est bien un complément indispensable à la N20, qui permettra d'assurer la mobilité des neuchâtelois de demain.

Dès le 1^{er} janvier 2014, la Confédération assumera donc les tâches de gestion, d'entretien et de construction d'un réseau étoffé de 376 km de routes supplémentaires. Ces nouvelles charges seront en partie financées par l'augmentation de la vignette autoroutière. Le Conseil des Etats s'est prononcé pour une vignette à 100 francs, alors que le Conseil national avait arrêté un prix de 70 francs. Les deux chambres devront encore s'entendre sur le montant définitif.

Etape importante franchie pour le canton de Neuchâtel

Le Conseil d'Etat relève que la décision tombée aujourd'hui constitue une étape importante franchie pour le canton de Neuchâtel. Elle permettra à notre région d'être dotée des infrastructures modernes nécessaires permettant de résoudre les problèmes de mobilité déjà existants, ainsi que les besoins futurs.

Pour de plus amples renseignements :

Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire, tél. 032 889 67 00.

Nicolas Merlotti, chef du Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 57 15.

Neuchâtel, le 20 septembre 2012